



LE DÉPARTEMENT

POLE SOCIAL

ARRÊTÉ
2024-ETSPH-013

Arrêté portant nouvelle implantation géographique du service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) de l'Association Espoir 73 dans les nouveaux locaux sis appartement 178 La Contamine 903 Chemin des Trois Poiriers 73 200 ALBERTVILLE

Direction personnes âgées – personnes handicapées
Service Accueil en établissement PH et SAAD
CS 71 806
73018 CHAMBERY Cedex

Contact : Aviva.max@savoie.fr

 04 79 60 29 28

 aviva.max@savoie.fr

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- VU** Le code de l'action sociale et des familles – articles L.313-1 à L.313-9 relatifs aux autorisations, articles R.313-1 à R.313-10 relatifs aux dispositions générales des droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ; articles D.313-11 à D.313-14 relatifs aux contrôles de conformité des établissements ;
- VU** L'arrêté 2023-ETSPH-031 du 12 janvier 2024 autorisant la création du SAVS de l'association Espoir 73 ;

Considérant la demande en date de mars 2024 de l'association indiquant la nouvelle implantation du service et sollicitant la visite de conformité conformément à l'article L313-6 du code de l'action sociale et des familles, suivant les dispositions des articles D313-11 à D 13-14 ;

Considérant que le projet est compatible avec les objectifs et réponds aux besoins et qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles et qu'il répond aux exigences de qualité de prise en charge des bénéficiaires ;

SUR Proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux et de Madame la Directrice générale adjointe du Pôle social.

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240423-2024-ETSPH-013-AR
Date de réception préfecture : 23/04/2024

ARRÊTE

Article 1 - L'autorisation visée à l'article L.313-3 du code de l'action sociale et des familles est accordée à l'association ESPOIR 73, Bâtiment MAKALU, Alpespace, ZA Grande Ile, 15 voie Saint Exupéry, 73 800 FRANCIN pour le déménagement du SAVS du 260 chemin de la Charrette, 73 200 ALBERTVILLE vers l'appartement 178 de la résidence La Contamine, située 903 Chemin des Trois Poiriers, 73 200 ALBERTVILLE.

Article 2 - La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L.313-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles dont les conditions de mises en œuvre sont prévues par les articles D.313-11 à D.313-14. Cette dernière a été réalisée sur pièce le 27 mars 2024 et a délivré un avis favorable.

Article 3 - La relocalisation du service est sans impact sur l'autorisation délivrée récemment. Ainsi, l'autorisation est valable pour une durée de 15 ans à compter de l'ouverture le 1^{er} janvier 2024. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.315-5 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L.312-8 du même code au plus tard le 1^{er} janvier 2039.

Article 4 - Le gestionnaire s'engage à référencer le service dans le Répertoire opérationnel des ressources (ROR) dans un délai de 2 mois.

Article 5 - Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L.313-1. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 6 - Cette modification de localisation sera enregistrée au Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) selon les caractéristiques suivantes :

Entité juridique : ESPOIR 73

Adresse : Bâtiment MAKALU, Alpespace, ZA Grande Ile,
15 voie Saint Exupéry, 73 800 FRANCIN

N° Finess : 730000890

Code statut : 61 – Ass.L.1901 R.U.P

Etablissement : SAVS

Adresse : l'appartement 178 de la résidence La Contamine, située 903 Chemin des Trois Poiriers, 73 200 ALBERTVILLE

N° Finess ET : 73 001 430 5

Catégorie : 446 – Service d'accompagnement à la vie sociale – SAVS

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240423-2024-ETSPH-013-AR
Date de réception préfecture : 23/04/2024

Equipements sociaux :

Discipline	Mode de fonctionnement	Clientèle	Capacité totale
965 – Accueil et accompagnement non médical personnes handicapées	16 – Prestation en milieu ordinaire	206 – Handicap psychique	20

Article 7 - Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble.

Article 8 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du pôle social et Monsieur le Président de l'Accueil Savoie Handicap sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié sur le site Internet du Département de la Savoie,
- affiché à la Mairie de la commune concernée

CHAMBÉRY, le 23 AVR. 2024

Le Président,



Corine WOLFF

Pour le Président

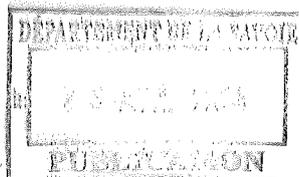
La vice-présidente déléguée

23 AVR. 2024

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégalion,



Isabelle ROBERT
Secrétaire générale



Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240423-2024-ETSPH-013-AR
Date de réception préfecture : 23/04/2024